

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 6 MAI 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trente avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués: Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme MADIOT Séverine a donné procuration à Mme MAROLLEAU Estelle ; Mme PAQUEREAU Amélie a donné procuration à Mme HAMARD Marie-Claude ; M. ROBERT Bruno a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard ; Mme FURIC Tiphaine a donné procuration à Mme STEINIRGER Émeline ; Mme GROSBOIS Mélanie absente excusée.

Secrétaire de séance : Mme Caroline DESNOS

| Nombre de conseillers en exercice | . 29 |
|--|---|
| Nombre de conseillers présents | 24 |
| Nombre de suffrages exprimés | . 28 |
| Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales | |
| Extrait du procès-verbal de la présente | séance affichée à la porte de la Mairie |
| | |

- Ouverture de la séance à 20h32 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.
- Approbation des procès-verbaux des séances du 11 mars et du 2 avril 2024.

À l'unanimité, le conseil approuve ces procès-verbaux.

Agenda de M. le Maire

M. le Maire présente son agenda :

- 04/04 : réunion préparatoire du Palio à Sceau d'Anjou ;
- 05/04 : > Inauguration du multi-accueil de Val d'Erdre Auxence ;
 - > Assemblée générale de l'association des Courses du Lion d'Angers sous la présidence d'André MARTIN ;
- 13/04 : avec Mme Muriel NOIROT, rencontre d'habitants de la ville souhaitant créer un comité des fêtes sur Le Lion d'Angers ;

- 17/04 : réunion du comité de suivi du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) : le dossier devra être terminé à la fin de l'année pour pouvoir faire le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) à l'issue, afin d'être dans les temps pour réaliser ce qui est prévu avant la fin du mandat ;
- 22/04 : > COPIL dorsale gazière CCVHA-SIEML-ERDF-Elivia-Erdre Bocage pour accompagner les agriculteurs et les entreprises qui désirent faire du bio-gaz sur l'intercommunalité ;
 - > Réunion pour le projet de la route RD 962 : 12 ans d'étude sont prévus (une étude étant valable quatre ans), en espérant malgré tout que le dossier avance vite ;
- 23/04: rencontre des pétitionnaires sur le sujet de l'assainissement. L'évolution des tarifs d'assainissement s'explique par des besoins de travaux extrêmement conséquents en raison de pollutions, 70% des stations étant aujourd'hui non conformes. De plus, des réseaux s'effondrent sur plusieurs communes, engendrant des débordements dans les habitations: des travaux sont nécessaires pour les réparations;
- 24/04 : avec la Police Municipale, rencontre des parents et des adolescents qui se trouvent fréquemment en infraction au code de la route, afin de leur faire une séance de rappel à la loi, le but étant de faire de la prévention plutôt que d'avoir à prévenir les parents en cas d'accident ;
- 06/05 : réunion publique sur le parcours de la Flamme Olympique pour présenter aux habitants le déroulement de la manifestation.

> Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller départemental de Maine & Loire

M. Nooruddine MUHAMMAD présente son agenda. Il rappelle que certaines réunions et commissions se répètent tous les mois, avec en exergue :

- 09/04: rencontre avec des principaux des collèges publics du département. La même rencontre sera organisée avec les directeurs des collèges privés. Il s'agit, d'une part, de les soutenir face aux événements qui ont agités les collèges avant les vacances scolaires, notamment les agressions d'élèves, et d'autre part, d'annoncer les différents programmes de construction à venir. L'agrandissement du Collège Val d'Oudon a bien été confirmé.
- 09/04: conseil d'administration de JAXED avec M. Étienne GLÉMOT, président de JAXED.
 L'objectif est de définir des perspectives vis-à-vis de la crise actuelle sur le logement, puisque les conséquences touchent désormais les entreprises, en cherchant comment développer l'accession.
- 22/04: Réunion sur les travaux à venir de la route RD 162 qui relie Le Lion d'Angers et Château-Gontier, mais aussi Laval et Château-Gontier. Les études font face à des contraintes environnementales telles que le dossier va être très long, cela sans compter les problèmes budgétaires. Cette route fait bien partie des priorités du Département, pour autant, il existe des priorités absolues qui vont venir sur le devant de la scène, comme la prévention spécialisée, ainsi que la question des enfants placés qui, par manque de familles d'accueil et de logements, sont encore chez leurs parents malgré des jugements de placement.

> Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller communautaire

Le 11 avril a eu lieu le conseil communautaire complémentaire à celui qui s'est tenu fin mars :

- Désignation du référent déontologue, qui a donné son avis sur l'éviction de fin mars ;
- Conventionnement avec Alisée pour une opération pilotée par le Syndicat d'énergie, par rapport au développement de la filière solaire, dans le but de conseiller les particuliers sur les installations solaires pour produire de l'énergie;
- Subventions sur les mares bocagères avec adoption d'un nouveau règlement ;
- Subventions pour les bibliothèques à gestion associative, telle celle du Lion d'Angers. Un nouveau règlement intérieur institue une même identité de traitement sur tout le territoire, à savoir la

gratuité pour toutes les bibliothèques de la C.C.V.H.A., y compris celles qui jusque-là faisaient payer leurs membres, comme au Lion d'Angers. C'est un changement de paradigme qui était nécessaire pour avoir une cohérence globale sur tout le territoire.

COMMISSION CCAS ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

Orientations retenues

Rapporteur: Mme Marie-Claude HAMARD

Mme Marie-Claude HAMARD annonce que la commission s'est réunie le 10 avril dernier, pour une séance consacrée à l'examen du compte administratif, au vote du budget et à la présentation des actions du C.C.A.S.:

Compte administratif:

- 29 305,82 € de recettes (subvention communale, concessions cimetière, subvention communale pour le fonctionnement de la banque alimentaire + participation des bénéficiaires, participation des aînés au repas) ;
- 25 585,17€ de dépenses (aide alimentaire, aides financières et subventions aux associations) ;
- vote du budget à l'unanimité.

• C.C.A.S. – bilan social 2023 :

Globalement l'année 2023 est marquée par une stabilité dans les demandes, dans les demandeurs et dans les montants attribués :

- Aides séjours scolaire / accueil de loisirs :

20 bénéficiaires pour un montant de 1 733,30€ (4 218,60 € en 2022). Il y a eu moins de séjours d'organisés, moins loin et donc moins onéreux pour les familles ; pour autant il n'y a pas moins de bénéficiaires.

- Aide au sport/culture:

15 bénéficiaires pour un montant de 687,50 € (contre 12 bénéficiaires pour 605,50 € en 2022) Les familles pouvant y prétendre ont pu bénéficier du Pass'sport (10 associations sportives / culturelles concernées contre 8 en 2022).

Aide d'urgence :

10 foyers pour un montant de 2 623 € (dont 2 393 € en secours et 230 € en prêt ; 2 541,78 € en 2022).

Aide alimentaire :

54 foyers et 168 bénéficiaires (contre 53 foyers et 177 bénéficiaires en 2022).

La banque alimentaire distribue sur tout le territoire de l'ancienne C.C.R.L.A, soit une dizaine de communes, aidant ainsi une centaine de familles pour 224 bénéficiaires.

Le nombre de repas distribués sur Le Lion d'Angers en 2023 est de 2 116.

La banque alimentaire a aidé plus de personnes seules, moins de familles nombreuses et il a été constaté plus de rotations (les Ukrainiens, nombreux pendant une période par exemple, sont moins présents).

M. Étienne GLÉMOT indique qu'en terme médiatique, les Restaurants du Cœur bénéficient de publicité pour avoir des dons, contrairement à la banque alimentaire, qui est l'accompagnement institutionnel des collectivités pour manger.

Mme Marie-Claude HAMARD ajoute que depuis le 1^{er} janvier 2024, au travers des dossiers C.C.A.S. reçus, elle constate une augmentation des demandes d'aides financières et une remontée des demandeurs pour l'aide alimentaire (plus de 45 demandes) qui font éclore un véritable sujet : nous n'avons pas suffisamment de produits bien que les collectes soient meilleures.

Aide sociale :

En 2023, les participations aux frais pour les établissements concernaient plus les personnes âgées que les personnes en situation de handicap, à l'inverse de l'année 2022 ;

- Gîte à la croisée des chemins :

16 pèlerins ont été accueillis (31 en 2022), 128 nuitées ont été recensées (139 en 2022);

- Repas des aînés :

147 repas en 2023 (155 en 2022);

- Visite des personnes âgées :

78 en 2023 (101 en 2022) sous l'effet de plusieurs décès et des entrées en résidence seniors ;

Transport solidaire :

10 chauffeurs bénévoles;

114 lionnais inscrits en 2023 (nette augmentation en 2024 avec 123 inscrits : au mois de février 2024, le nombre de transports du mois de juin 2023 était déjà atteint) ;

Environ 90% des lionnais inscrits ont plus de 75 ans ;

278 trajets ont été réalisés (beaucoup de petits trajets pour aller chez un professionnel de santé au Lion ou pour faire ses courses à Super U ou Lidl), dont 172 en interne sur le territoire de la CCVHA et 106 hors CCVHA, pour un total de 5 710 kms;

Augmentation des sollicitations en mairie, l'agent municipal se chargeant de trouver le chauffeur bénévole.

Un Jour part'âgé :

13 personnes participent aux activités mises en place par la Fédération Familles Rurales, le mercredi après-midi (40 séances), avec 2 bénévoles et une animatrice. Sont proposés des ateliers mémoire, jeux, bien-être, bricolage, cuisine, gym douce, sorties... qui sont des activités importantes pour le maintien à domicile, les personnes étant ainsi sollicités chaque semaine.

Semaine bleue :

Les différentes activités proposées concourent au maintien de l'autonomie et permettent de retarder l'entrée en structure ;

5 partenaires : EHPAD des Tilleuls - Résidence Seniors André Thibault - Club Rencontre et Loisirs Familles Rurales (Un Jour Part'âgé) - Rayon Sportif Lionnais ;

74 personnes présentes lors de ces journées.

C.I.D.F.F. (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles) :

Permanence au Pôle Santé Social pour favoriser l'accès au droit et l'information du public (droit du travail, droit de la famille, droit pénal, droit de la consommation) ;

14 permanences réalisées, 50 personnes accueillies, dont 8 personnes qui ont bénéficié d'un suivi dans le cadre de violences intrafamiliales ;

Problématiques identifiées : 29 % des personnes reçues sont victimes de violences (avec présence d'enfants) et 1/3 de personnes ne disposent pas d'autonomie numérique.

Sollicitations action sociale et logement :

Par le service administratif (Mme JOLY) : 2 039 personnes reçues (1 929 en 2022) ; Par l'Adjointe (Mme HAMARD) : 369 personnes reçues (345 en 2023) ;

Logements:

Le patrimoine Maine et Loire Habitat et Podeliha des logements familiaux est de 414 logements, principalement des T3 (174) et T4 (113), puis des T1 (8), T2 (83), T5 (35) et T6 (1);

21 Habitats jeunes et 12 pensions de famille ;

Résidence seniors (32 places) EHPAD (71 places);

Soit un total de 550.

230 demandes en cours ont été répertoriées au 13 janvier 2024 ; le délai moyen d'attribution est de 16 mois ; 37 attributions de logements en 2022 et 72 en 2023, dont 32 en résidence seniors. Peu de rotation à l'heure actuelle.

M. Patrick PISCIONE souhaite savoir combien d'attributions ont eu lieu par rapport aux 230 demandes.

Mme Marie-Claude HAMARD indique que 40 logements ont été attribués en 2023, sans compter la résidence « seniors ».

Mme Estelle PELLETIER demande s'il existe un délai maximum pour rester dans les logements sociaux ?

M. Étienne GLÉMOT et Mme Marie-Claude HAMARD répondent que les personnes restent dans les logements jusqu'à ce qu'elles décident d'en partir.

M. Étienne GLÉMOT ajoute qu'il s'agit d'un sujet d'actualité au niveau national, le gouvernement souhaitant pouvoir demander aux personnes de quitter les logements en cas de changement de revenus, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

La question soulevée au Lion d'Angers est de savoir ce que pourrait envisager cette loi, pour les logements attribués à des familles avec enfants, des T5 par exemple, se retrouvant avec un seul habitant plus de 30 ans après (en l'occurrence une personne âgée) les enfants ayant fait leur vie. En effet, il est compliqué de savoir qu'il existe des logements qui pourraient accueillir des familles mais qui sont occupés par une seule personne.

Mme Marie-Claude HAMARD convient qu'il subsiste quelques logements dans ce cas au Lion d'Angers.

Mme Estelle PELLETIER s'étonne que la ville ne puisse rien faire.

M. Étienne GLÉMOT le lui confirme. Pour le moment la Ville ne peut agir, excepté si la loi change, ce qui serait tout de même délicat : il conviendrait alors de repositionner les personnes sur un autre logement.

M. Nooruddine MUHAMMAD précise que la proposition du gouvernement est soit d'appliquer ce procédé, soit de créer un surloyer.

M. Bernard GABORIAUD indique que les loyers étant basés sur les revenus, l'idée du surloyer ne serait pas forcément pertinente pour faire partir les personnes.

Mme Marie-Claude HAMARD ajoute que les personnes qui seraient prêtes à prendre un logement plus petit seraient confrontées à un loyer plus cher que ce qu'elles ont actuellement.

M. Étienne GLÉMOT explique qu'effectivement, les loyers sont déterminés par la date de construction du logement et ce qu'il a coûté. Par conséquent, un T5 construit il y a 40 ans a un loyer très peu cher par rapport à un T2 construit récemment. De ce fait, les personnes n'ont pas envie de changer.

Le projet de loi prévoit la possibilité de réévaluer les loyers pour que le bailleur social ait un peu plus de recettes sur ces anciens logements, si tant est qu'ils soient bien entretenus, afin de pouvoir construire plus.

M. Nooruddine MUHAMMAD informe que ce projet de loi propose également de donner plus de pouvoir aux maires par rapport à l'attribution des logements sociaux. Au Lion d'Angers existe déjà une longue tradition de participation active grâce à Mme Marie-Claude HAMARD. Il la remercie pour ce travail effectué en amont, car ce n'est pas le cas dans toutes les communes. Certaines communes se trouvent ainsi en difficulté, la mixité sociale pouvant parfois se transformer en ghettoïsation, puisque les maires n'ont pas de pouvoir dans l'attribution des logements, ce que la loi devrait changer.

M. Étienne GLÉMOT affirme que l'entente est bonne avec les bailleurs sociaux, cependant, l'avis de la Commission logement n'est pas toujours bien entendue par certains. La ville, au travers de Mme HAMARD, fait l'effort de rencontrer 100% des personnes qui candidatent sur Le Lion d'Angers, afin de connaître leurs projets pour venir habiter la commune. Il n'y a pas d'exclusion, tout le monde est accepté. Ensuite, la Commission logement statue et propose un atterrissage en fonction d'intérêts multiples (ville, voisins...) pour que le projet de tous réussisse. C'est grâce à cette attention et à cette vigilance de la Commission logement que cela fonctionne bien au Lion d'Angers.

La présentation du bilan terminée, Mme Marie-Claude HAMARD poursuit en énumérant les dossiers traités lors de la dernière réunion du C.C.A.S. :

- 6 demandes d'aides financières pour un montant total de 2 877,96 euros,
- 2 aides aux vacances pour un montant total de 159,07 euros,
- Notifications d'aides sociales : avis positifs rendus sur une participation à l'aide sociale pour des entrées en établissement,
- La collecte de la banque alimentaire des 5 et 6 avril derniers affiche des résultats en hausse :
 - 766 kgs au Lidl (contre 392 kgs en avril 2023),
 - 1 634 euros à Super U (contre 1307 euros en 2023).

Prochaine réunion le 29 mai 2024 à 19 h 00.

COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE – SPORTS

Orientations retenues

Rapporteur : Mme Isabelle CHARRAUD

Mme Isabelle CHARRAUD annonce qu'elle n'avait pas encore fait de retour sur les conseils d'écoles qui ont eu lieu au mois de février :

- École maternelle :
 - Travaux.
 - Réaménagement de la cour,
 - Le fil conducteur de l'année étant « les jeux d'ici et d'ailleurs », bilan des activités musique, découverte de la boule de fort début avril,
 - Olympiades le 28 juin avec la partie élémentaire.
- École élémentaire :
 - Travaux,
 - Point sur les effectifs, avec une projection de 236 inscrits en 2024 (contre 252 en 2023),
 - Présentation des projets des délégués de classes : action citoyenne ramassage des déchets,
 réflexion sur des jeux sur la cour, souhait de peindre le mur sur la cour,
 - Le fil conducteur de l'année est les J.O. avec le passage de la flamme, avec des olympiades en juin, mais d'autres actions ont eu lieu sur ce trimestre autour de la musique, les échecs ou des projets artistiques, sans oublier la sécurité routière ou le développement durable.

Mme Isabelle CHARRAUD enchaîne avec le compte rendu de la réunion de la commission du 18 avril dernier, qui portait principalement sur la fête du sport qui aura lieu le samedi 25 mai prochain :

« Faites du sport » :

La commission a prévu d'organiser des jeux :

- > Pentath'lion : découvrir 5 activités sportives dans la journée ;
- > Décath'lion : découvrir les associations à travers 10 questions.

Les élus ont recherché des lots pour récompenser les sportifs : des goodies pour le Décath'lion, des ballons, des tenues de sport, des entrées à My dreamland, Terra botanica, laser game ou karting, ... Les commerçants du Lion offriront le goûter aux sportifs.

Prochaine réunion le 22 mai 2024 à 19 h 00.

M. Nooruddine MUHAMMAD fait savoir qu'en tant que Conseiller départemental, il a des dotations, notamment de lots ; il en a d'ailleurs donné à Mme CHARRAUD qui lui en avait fait la demande pour la « Faites du sport ». Il propose donc aux élus de lui faire part des manifestations pour lesquelles ils auraient besoin de petits goodies tels stylos, clés USB...

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

Orientations retenues

Rapporteur: M. Nooruddine MUHAMMAD

Avant de présenter les orientations de la dernière commission et les deux délibérations prévues, M. Nooruddine MUHAMMAD informe qu'un recensement général de la population Lionnaise aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Il ajoute qu'en parallèle, la ville du Lion d'Angers a été tirée au sort sur l'ensemble de la France, comme 2000 autres communes, pour une enquête spécifique concernant les ménages en France. Cette enquête, qui n'a lieu que tous les 10 ans, sert à fixer l'évolution des ménages.

L'État va doter les communes d'un euro supplémentaire par ménage interrogé pour cette enquête spécifique qui sera gérée par les services.

- M. Nooruddine MUHAMMAD expose la première délibération, traitant du marché des assurances de la commune. Il tient à préciser que le marché des assurances est très tendu pour les collectivités publiques, puisque quels que soient les établissements publics, les augmentations sont très fortes et les catastrophes naturelles que nous vivons actuellement ne vont rien arranger. Les marchés mutualisés, comme celui auquel la commune adhère actuellement, font que la sinistralité est mutualisée sur les communes. De ce fait, si l'une des communes est plus sinistrée que les autres, toutes les communes paient pour elles, ce qui n'est pas vraiment rentable en terme de coût des assurances. C'est la raison pour laquelle il est proposé de lancer des marchés sur certains contrats de manière individuelle. La commune ne ré-adhèrerait pas au marché commun de la C.C.V.H.A., uniquement pour les postes cités dans la délibération.
- M. Patrick PISCIONE s'étonne de procéder ainsi car habituellement la commune se tourne vers la mutualisation, or là c'est l'inverse.
- M. Nooruddine MUHAMMAD rappelle ce qu'il a énoncé en préambule, à savoir que les assurances sont un facteur en pleine explosion, ce qui amène certaines communes à ne plus être assurées.
- M. Étienne GLÉMOT atteste que certaines communes font le choix de ne plus s'assurer. Il recommande plutôt de demander des franchises plus élevées, même à 100 000 euros, afin de ne pas avoir à payer les dégradations très importantes, le remplacement d'une salle qui aurait brûlé par exemple.
- M. Nooruddine MUHAMMAD indique que la situation résulte des conséquences des manifestations de ces dernières années (gilets jaunes, manifestations dans les banlieues), mais aussi des inondations...
- M. Étienne GLÉMOT ajoute que, désormais, tous les motifs de manifestation sont sujets à dégradations quelle que soit la personne qui manifeste. Il y a tout de même eu plusieurs mairies de brûlées cet hiver et au printemps.
- M. Nooruddine MUHAMMAD affirme que la mutualisation des contrats mutualise la cherté pour tous.
- M. Patrick PISCIONE est surpris que certaines communes prennent le risque de ne pas s'assurer.
- M. Étienne GLÉMOT le lui confirme et complète en disant que certaines communes ont parfois du mal à s'assurer, les assureurs ne voulant plus les assurer au regard des risques (bâtiments ou compteurs électriques mal entretenus par exemple). La ville du Lion d'Angers n'est pas du tout concernée par cette situation, les Services techniques faisant correctement leur travail.

Au niveau de l'Intercommunalité, le fait de s'assurer est prôné, en prévoyant une négociation de franchises plus élevées pour que les assurances interviennent moins souvent au quotidien.

Actuellement, le taux de sinistralité au Lion d'Angers est très bon, ce qui n'est pas le cas pour toutes les communes alentour. Le choix de mettre en place des caméras a contribué à réduire la sinistralité.

M. Nooruddine MUHAMMAD informe que certaines communes ont vu avec surprise leurs contrats résiliés par les assureurs se retrouvant ainsi sans filet.

Mme Estelle PELLETIER souhaite connaître le prix payé jusqu'ici afin de pouvoir le comparer aux 105 000 euros proposés sur les 4 ans.

M. Nooruddine MUHAMMAD lui répond autour de 100 000 euros sur la même durée.

2024-05-01 / Assurances de la commune – lancement du marché

Le marché relatif aux contrats d'assurances conclu en 2020 par le biais d'un groupement de commandes avec la CCVHA et les communes du Schéma de Mutualisation se termine le 31 décembre 2024, et il est nécessaire de formaliser un nouvel appel d'offres pour ces prestations pour les années à venir.

Les marchés de renouvellement des assurances étant de plus en plus difficiles pour les collectivités, le groupement de commandes ne semble pas être la meilleure option ici, la sinistralité de chacune des communes venant impacter l'ensemble du groupement.

Il est ainsi proposé que la commune lance un marché sur ses contrats de manière individuelle, sans réadhérer au groupement de commandes renouvelé par la CCVHA, pour les postes de risque ci-dessous pour lesquels une couverture assurantielle est recherchée :

- Dommage aux biens et risques annexes,
- Responsabilité civile et risques annexes,
- Véhicules à moteur et risques annexes,
- Protection juridique et risques annexes.

Le montant estimatif du marché sur la période contractuelle envisagée de quatre années à compter du 1er janvier 2025 est de 105 000 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **De décider** la relance de la procédure de renégociation de ses contrats d'assurances sur les domaines suivants sous la forme d'une procédure adaptée :
 - Dommage aux biens et risques annexes,
 - Responsabilité civile et risques annexes,
 - Véhicules à moteur et risques annexes,
 - Protection juridique et risques annexes.
- **D'autoriser** le Maire à signer les contrats d'assurance qui en découleront ainsi que leurs éventuels avenants,
- **D'autoriser** la relance d'une procédure en cas d'infructuosité.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document visant à l'exécution de la présente délibération.

2024-05-02 / Conventions de gestion du bâti communautaire avec la CCVHA

Les Comptes Financiers Uniques étant adoptés, il est nécessaire de préciser l'affectation des résultats de clôture à reprendre dans les budgets prévisionnels.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (notamment son article L.5214-16-1), une Communauté de communes peut confier par convention à une de ses communes membres la gestion de certains équipements, infrastructures et services relevant de ses attributions sur le territoire de cette commune et ce, sans qu'il en résulte un transfert de compétence.

En ce sens, la CCVHA a adopté en novembre et décembre 2018 plusieurs dispositifs contractuels pour la gestion des bâtiments communautaires.

Aujourd'hui, considérant que pour assurer au mieux la mission de service public qui leur est confiée, la Communauté de communes et la commune du Lion d'Angers ont constaté que dans l'intérêt d'une bonne organisation des services et pour garantir la continuité du service public, il pouvait être opportun de confier la gestion de services, d'infrastructures ou d'équipements à cette dernière, en l'occurrence la salle sportive Paulette Fouillet et le centre de loisirs et de garderie périscolaire Arlequin.

La collaboration entre les deux institutions sera réglée tant par la convention cadre jointe en annexe que par la convention opérationnelle qui lui est associée, également jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'agréer** les termes de la convention cadre jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention cadre,
- **D'agréer** les termes de la convention opérationnelle « bâtiments » jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention opérationnelle,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE

M. Arnaud GUEUDET indique que la commission s'est réunie le 9 avril dernier ; le compte rendu est présenté par Mme Céline HUBERT.

Orientations retenues

Rapporteur : Mme Céline HUBERT

- Étude de la zone humide sur la parcelle de la petite Chaussée : Dans le cadre de la préparation du futur lotissement de la grande Chaussée, le diagnostic zone humide a été effectué le 18 et le 22 avril sur la parcelle d'environ 6 500m² appartenant à M. et Mme BREHERET engagés à la vendre à la commune, afin d'agrandir le lotissement. Le but de cette étude est de savoir si la totalité de la surface est constructible.
- Étude de requalification urbaine : attribution du marché :

M. Arnaud GUEUDET reprend la parole pour demander s'il y a des questions par rapport au choix effectué lors de la commission MAPA (marché à procédure adaptée). Les entreprises « Villes ouvertes » sont situées à la fois sur la région parisienne et nantaise. Bien qu'elles soient éloignées, la commission MAPA a été unanime pour sélectionner ce groupement rassemblant une quarantaine d'architectes aux compétences variées.

- M. Étienne GLÉMOT conforte ce choix de groupement qui a une très bonne analyse.
- M. Nooruddine MUHAMMAD glisse que « Villes ouvertes » intervient déjà sur le secteur, notamment sur l'agglomération de Laval pour les aménagements des berges de la Mayenne.
- M. Arnaud GUEUDET informe que « Villes ouvertes » a d'ores et déjà prévu deux jours de consultation avec les habitants.

2024-05-03 / Étude de requalification urbaine – attribution du marché

Le projet d'une étude de requalification urbaine a été lancé ces derniers mois avec l'appui du CAUE en tant qu'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), avec comme mission d'assister la commune sur :

- La définition du cahier des charges,
- Le recrutement d'un cabinet spécialisé pour mener cette étude,
- Son suivi.

Le cahier des charges a été défini par 2 réunions de travail avec l'ensemble du bureau municipal en décembre 2023 (cf. annexe) et l'ensemble du Dossier de Consultation des Entreprises a été formalisé en janvier-février 2024.

La consultation publique s'est déroulée du 23 février au 5 avril, et 7 bureaux d'études se sont portés candidats pour réaliser cette prestation pour la commune. A l'issue de cette période, le CAUE a formalisé une analyse de la constitution des équipes, de leurs références, du mémoire technique produit au regard du cahier des charges, et du prix de la prestation et les 3 meilleurs candidats ont été reçus en audition le mercredi 24 avril par la commission MAPA.

Celle-ci a formalisé un rapport d'analyse des offres sur la base des dossiers et des échanges (cf. annexe), et propose de recruter le groupement formé des entreprises Villes Ouvertes, MAP et ETC, pour un montant de 87 938,68 € HT incluant la mission optionnelle sur l'analyse des besoins en matière d'équipements publics.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De retenir l'offre du groupement composé des entreprises Villes Ouvertes, MAP et ETC pour la réalisation d'une mission d'études pour l'élaboration d'un schéma directeur de renouvellement et de requalification urbaine pour un montant de 87 938,68 € HT,
- De retenir la mission optionnelle sur l'analyse des besoins en matière d'équipements publics,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Céline HUBERT poursuit le compte rendu de la commission :

- Point sur les ventes REVION :
 - 5 lots ont été vendus (lots 7, 8, 10, 11 et 23),
 - 1 compromis de vente a été signé le 12 avril sur le lot 4,
 La recette des 6 lots sera de 451 401,42 euros.
 - 5 lots ont été pré-réservés (lots 2, 3, 9, 20 et 22).

M. Arnaud GUEUDET annonce la bonne nouvelle reçue ce jour : la signature d'un compromis de vente pour le lot 3. Il considère qu'en fin d'année, les comptes s'équilibreront donc sur ce lotissement.

Économie :

Point sur les nouvelles installations sur la zone de la Grosse Pierre :

- Efficience (Plomberie, chauffage, clim et énergies renouvelables),
- Delaforge et Jeanneteau (5 cabinets paramédicaux dont 1 infirmière libérale, 1 psychologue, 1 ostéopathe et 1 ergothérapeute),
- Pharmacie (Agrandissement),
- BERGER Lucile (Tapissière de meuble).

Camping:

Les travaux de finitions se terminent. Le gérant de la guinguette M. Alain GRACIA a installé le modulaire qui servira de cuisine et mettra en place prochainement pour structure légère pour une terrasse en bois ombragée. Il fera des crêpes. L'ouverture est prévue dans les prochains jours. Pour rappel, l'inauguration du camping est prévue le 24 mai à 14 heures. Des portes ouvertes auront le samedi 1^{er} juin de 10 heures à 12 heures.

- Dossiers en cours :
 - 8 déclarations préalables (D.P.),
 - 3 permis de construire (P.C.) parmi lesquels les 28 logements Maine et Loire Habitat de Revion,
 - 4 certificats d'urbanisme (C.U.),
 - 6 déclarations d'intention d'aliéné (D.I.A.).

Prochaine réunion le 14 mai 2024 à 18h30.

COMMISSION PATRIMOINE - SÉCURITÉ - CIMETIÈRE - MARCHÉ

Orientations retenues

Rapporteur : M. Jérôme DELOIRE

M. Jérôme DELOIRE déclare que la commission s'est réunie le 8 avril dernier et a abordé les points suivants :

- Budget 2024
- Police Municipale :

Un échantillonnage du travail et des missions des policiers municipaux sera présenté aux élus après l'été, avec un descriptif du temps de travail passé en administratif et du temps passé sur le terrain.

La prochaine commission est programmée le 13 mai 2024.

M. Jérôme DELOIRE propose ensuite la délibération portant sur la convention à prévoir avec la SAUR et le SEA (Syndicat d'Eau de l'Anjou) pour l'accueil d'une antenne dans le cadre d'un système de télé-relève des compteurs d'eau.

Mme Estelle PELLETIER souhaite savoir combien cela représentera en besoin en électricité ?

M. Jérôme DELOIRE estime la part à moins de 3 kilowatts.

M. Étienne GLÉMOT confirme que le système nécessitera moins qu'un téléphone. Il précise que la SAUR installe de nouveaux compteurs afin de vérifier numériquement à distance les consommations d'eau, ce qui permettra de faire un meilleur suivi, mais aussi de relever les anomalies de consommations.

• 2024-05-04 / Convention avec la SAUR et le SEA pour l'accueil d'une antenne dans le cadre d'un système de télé-relève des compteurs d'eau

Dans le cadre d'un marché passé entre la société SAUR et le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA) pour l'installation d'un service de télé-relève des index des compteurs d'eau du secteur Nord-Ouest du département, la société SAUR a sollicité la commune pour implanter un concentrateur destiné à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau.

Celui-ci serait constitué d'une antenne implantée sur un mat de pare-ballon du stade des Guenelles, et d'une armoire dans le bâtiment à proximité.

Le système serait alimenté par le compteur communal de ce bâtiment, et ferait l'objet d'une redevance forfaitaire annuelle de la part du concessionnaire de 200 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** le projet de convention pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ – ANIMATION

Orientations retenues

Rapporteur: Mme Muriel NOIROT

Mme Muriel NOIROT présente les points abordés lors de la réunion de la commission du 16 avril dernier :

Panorapresse :

Renouvellement de l'abonnement à la demande des élus ;

- Flamme Olympique
 - Le Service Communication a fait établir plusieurs devis ; les enveloppes prévues sont respectées ; Des chasubles et différents outils seront être mis à disposition ;
 - Sur les réseaux sociaux et sur le site de la ville, il est possible de découvrir de petites vidéos qui mettent en lumière les clubs sportifs engagés sur cette manifestation : toutes les semaines, de nouvelles vidéos seront publiées ;
- Fête Nationale :

La commission a validé le thème du feu d'artifice qui se déroulera le 13 juillet ;

Cinéma en plein air :

Programmé le dernier vendredi du mois d'août. Le devis est plus important que les années précédentes pour des raisons techniques ;

- Questions diverses :
 - Comité de jumelage : la Ville s'engage un peu plus cette année à l'occasion du trentième anniversaire du jumelage avec Bad Buchau. Des temps fort seront proposés par le Comité de jumelage, tandis que la Ville organisera la soirée officielle le samedi 31 août ;
 - le séjour en Angleterre est prévu fin octobre. L'information est à diffuser aux plus jeunes afin qu'ils puissent profiter des intérêts et des avantages de ces échanges.

Camping:

Inauguration le 24 mai à 14h00 et portes ouvertes le 1^{er} juin de 10h00 à 12h00 (visite d'un mobil-home et des équipements du camping).

La prochaine commission se tiendra le 21 mai 2024 à 18h30.

Mme Muriel NOIROT soumet ensuite deux délibérations au conseil, relatives à des subventions pour des associations.

Pour la première, elle explique que la commune a alloué au Comité de Jumelage une subvention correspondant à la participation de la Ville relative à son nombre d'habitants, et que la délibération de ce soir concerne l'attribution d'une subvention pour prendre en charge une partie des repas des personnes accueillies. Elle précise que pour le repas de la fin du mois d'août, le nombre des allemands qui viendront n'est pas encore connu, toutefois une participation jusqu'à 1 700 euros est envisagée en raison du trentième anniversaire de jumelage avec Bad Buchau.

• <u>2024-05-05 / Subventions au Comité de jumelage</u>

Dans le cadre de la convention que la commune a signé avec le Comité de Jumelage, les participations financières de la commune y sont décrites et relèvent de 2 ordres :

- La dotation forfaitaire, destinée à couvrir les frais d'organisation des actions et manifestations, l'aide aux jeunes et associations locales à l'occasion de leurs déplacements dans les cadres activités de jumelage, etc...
- La prise en charge des frais d'organisation des réceptions officielles dont le Comité de jumelage a été chargé par la commune.

Si la première dotation a été votée dans le cadre des subventions et participations 2024, la seconde n'a pas fait l'objet de décision par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** un versement de 360 € pour le repas de la soirée du 2 juin 2023 avec la venue des correspondants anglais de Wiveliscombe,
- **De valider** une participation jusqu'à 1 700 € pour le repas du dernier WE d'août 2024 avec la venue des correspondants allemands de Bad Buchau,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La seconde délibération concerne le partenariat avec la C.C.V.H.A. et le G.I.P. de l'Isle Briand pour l'événement « Les Folies du Lion ». Mme Muriel NOIROT rappelle que le porteur de l'événement est le G.I.P., la C.C.V.H.A étant partenaire à hauteur 25%, tout comme Le Lion d'Angers avec 25% également.

2024-05-06 / Subvention au GIP de l'Isle Briand pour les « Folies du Lion »

La CCVHA est engagée depuis 2021 dans un Contrat Local d'Education Artistique, qui se traduit notamment dans une saison culturelle intitulée « Habille toi on sort ! » regroupant les différentes actions menées sur le territoire communautaire.

Depuis 2022, le GIP de l'Isle Briand organise un évènement intitulé « Les Folies du Lion », qui s'inscrit dans cette programmation culturelle et dont la Ville est partenaire.

Il est proposé ici de traduire ce partenariat à 3 entités au sein d'une convention pluriannuelle venant asseoir les engagements des 3 parties sur cet évènement. Pour la commune, ils consistent en la mise à disposition de son personnel et de son matériel pour la bonne marche de l'évènement, à ouvrir ses supports de communication pour sa promotion, et à verser une subvention annuelle dont le montant pour l'année 2024 est proposé à 4 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** la convention tripartite entre la Ville, la CCVHA et le GIP de l'Isle Briand pour définir les engagements des 3 parties autour de l'évènement « Les Folies du Lion »,
- **De valider** une subvention de 4 000 € pour l'édition 2024,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Muriel NOIROT termine en soulignant une particularité cette année : « Les Talents exposent » qui se déroulaient habituellement en septembre, vont être intégrés au festival « Les Folies du Lion ».

COMMISSION VOIRIE DE BOURG - DÉCHETS - ESPACES VERTS

Orientations retenues

Rapporteur : M. David GEORGET

M. David GEORGET expose les points abordés lors de la commission du 8 avril dernier :

- Budget 2024 :
 - Rénovation de l'éclairage public ;
 - Étude des difficultés de stationnement dans certaines rues ;
 - Réfection de certains chemins ;
- Travaux

Détails à finaliser sur le parking du Complexe Sportif où les ombrières ont été installées (marquage des stationnements, implantations définitives des gouttières...);

Radar pédagogique :

Relevé des données enregistrées par le radar positionné sur la route de Château-Gontier;

Point d'apport des déchets :

Modifications en cours : suppression des points d'apport hors bourg et équipement de contrôle d'accès pour les points d'apport jaunes, ce qui permettra de corriger certains comportements d'usagers qui continuent, malgré les nombreuses communications, à mettre leurs gros cartons (colis) ce qui obturent les points d'apport.

M. Étienne GLÉMOT revient sur les vitesses moyennes enregistrées par le radar pédagogique installé route de Château-Gontier pour connaître les résultats.

M. David GEORGET révèle que la vitesse moyenne est de 50 km/h : 51 km/h en direction de Château-Gontier et 17 km/h en direction du centre-ville du Lion d'Angers. Il y a toutefois de très gros excès de vitesse, donc un sujet pour la Police Municipale.

M. Étienne GLÉMOT demande si ces excès se produisent plutôt en journée ?

M. David GEORGET l'informe qu'ils ont principalement lieu la nuit. Un record à 142km/h en direction de Château-Gontier a d'ailleurs été relevé la nuit. Il semblerait que ce soit le comportement récurrent d'une personne, puisque route d'Angers ce type d'excès a aussi été constaté.

M. Étienne GLÉMOT juge ce comportement inadmissible. Il remercie M. David GEORGET, l'analyse du radar permettant d'avoir des données factuelles.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Avant de clôturer le conseil, M. Étienne GLÉMOT rappelle les dates importantes à venir :

- Les cérémonies du souvenir du 8 mai,
- Le Palio, le 9 mai sur l'hippodrome,
- La « Faites du sport » le 25 mai,
- Le passage de la Flamme Olympique le 28 mai.
- M. David GEORGET reprend la parole pour faire passer une information concernant les déchets : en raison du constat d'une dégradation du respect des consignes de tri par les usagers sur l'ensemble du territoire du syndicat, un agent a été recruté depuis peu par 3RD'Anjou. Cet agent est chargé de vérifier les poubelles lorsqu'elles sont sorties, avant la collecte, notamment les bacs jaunes. Si le tri est mal fait, les usagers seront invités à le refaire et si cela se reproduit, ils seront sanctionnés. Par conséquent, dans les jours à venir, il est possible que des poubelles soient refusées à la collecte.
- M. Étienne GLÉMOT conseille donc de sortir les poubelles lorsqu'elles sont vraiment pleines pour éviter qu'un tiers viennent les remplir.
- M. David GEORGET indique qu'en cas de problème, si les bacs se retrouvent avec des déchets étrangers, il est possible de demander à 3RD'Anjou de les équiper d'une serrure moyennant un faible coût.
- M. Étienne GLÉMOT conclut en avertissant les membres du conseil qu'il a été contacté par la presse cet après-midi, au sujet du projet de casino porté par le maire de Craon. Les articles paraissent actuellement dans la presse.

Clôture de la séance à 21h50

Prochain Conseil Municipal: 3 juin 2024 à 20h30.

Le Maire, Étienne GLÉMOT Le secrétaire de séance, Caroline DESNOS